

Département de l'Oise

Syndicat Intercommunal de Collecte et de
Traitement des Eaux Usées du Bassin
de la Thève et de l'Ysieux

**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
EAUX PLUVIALES**

**Plan de zonage des eaux pluviales
Commune de Coye-la-Forêt**

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE	VERIFIE
0	23/05/2022	PREMIERE EMISSION	MM	CBE
2	27/10/2022	DEUXIEME EMISSION	MM	CBE

	FORMAT :	A0
	ECHELLE :	1/5 000
	AFFAIRE N° :	INE0038

EGIS Eau
15 Avenue du centre
CS20538 Guyancourt
78 286 Saint-Quentin-En-Yvelines
Tél : +33 (0)1 39 41 40 00



Légende

Coye-la-Forêt

Limites communales

- Zone 0 : Secteur où l'urbanisation doit être fortement limitée, contrôlée voire compensée
- Zone 1 : Zone non contrainte, infiltration totale des eaux pluviales jusqu'à T=30 ans
- Zone 2 : Zone sensible ou à l'amont d'une zone sensible, infiltration totale des eaux pluviales jusqu'à T=30 ans et mise en place d'une politique de déconnexion des eaux pluviales
- Zone dérogatoire : Zone où l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle est difficile, soumise à contrainte ou proscrite. Dérogation pour rejet au réseau sous réserve d'accord du service assainissement
- Zone N et A : Application des prescriptions les plus contraignantes (zone 2)
- Zone réservée à la création d'ouvrages de stockage-restitution
- Zones pressenties pour la désimperméabilisation

